



Léguer une maison à ses petits enfants

Par **totocaca**, le **26/02/2015** à **23:54**

Bonjour , ayant perdu mon grand pere , ma grand mère aimerai me léguer sa maison de campagne (je suis sa petite fille et mon papy le souhaitais également). Le problème étant que l'un de ces fils est intéressé par la maison de campagne aussi ... Je demande alors si ma grand mere a le droit de me leguer cette maison meme sans l'accord de ces enfants ?
Cordialement

Par **domat**, le **27/02/2015** à **11:54**

bjr,
elle peut par testament ou donation, vous léguer ou vous donner ce bien.
mais les enfants de votre grand mère étant héritiers réservataires, ce legs ne doit pas dépasser la quotité disponible de la succession de votre grand mère qui est fonction du nombre d'enfants pour ne pas entamer la réserve héréditaire des enfants ce qui vous obligerait à leur verser une soulte.
si votre grand mère décède la première, votre grand père est également héritier de son épouse.
vos grand parents doivent consulter un notaire qui saura les conseiller pour éviter les conflits ultérieurs.
cdt

Par **janus2fr**, le **27/02/2015** à **12:19**

Bonjour,
[citation]si votre grand mère décède la première, votre grand père est également héritier de son épouse. [/citation]
Pas tout lu, domat ?
[citation]ayant perdu mon grand pere , ma grand mère aimerai me léguer sa maison de campagne (je suis sa petite fille et mon papy le souhaitais également).[/citation]

Par **domat**, le **27/02/2015** à **12:56**

effectivement lu trop rapidement et retenu simplement que le grand père était d'accord.